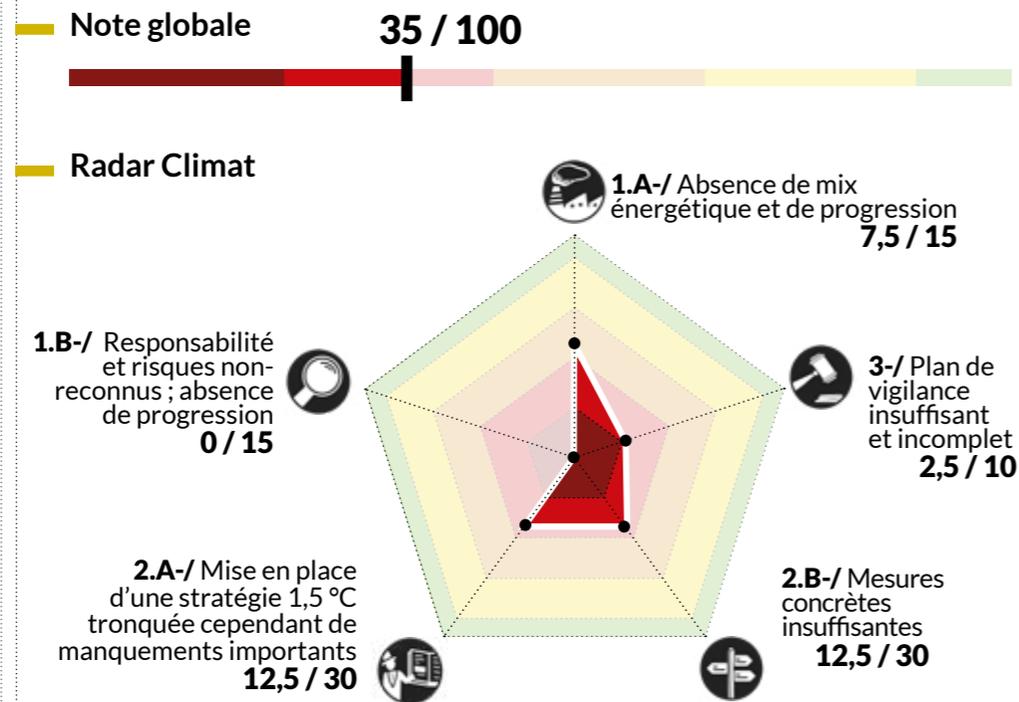




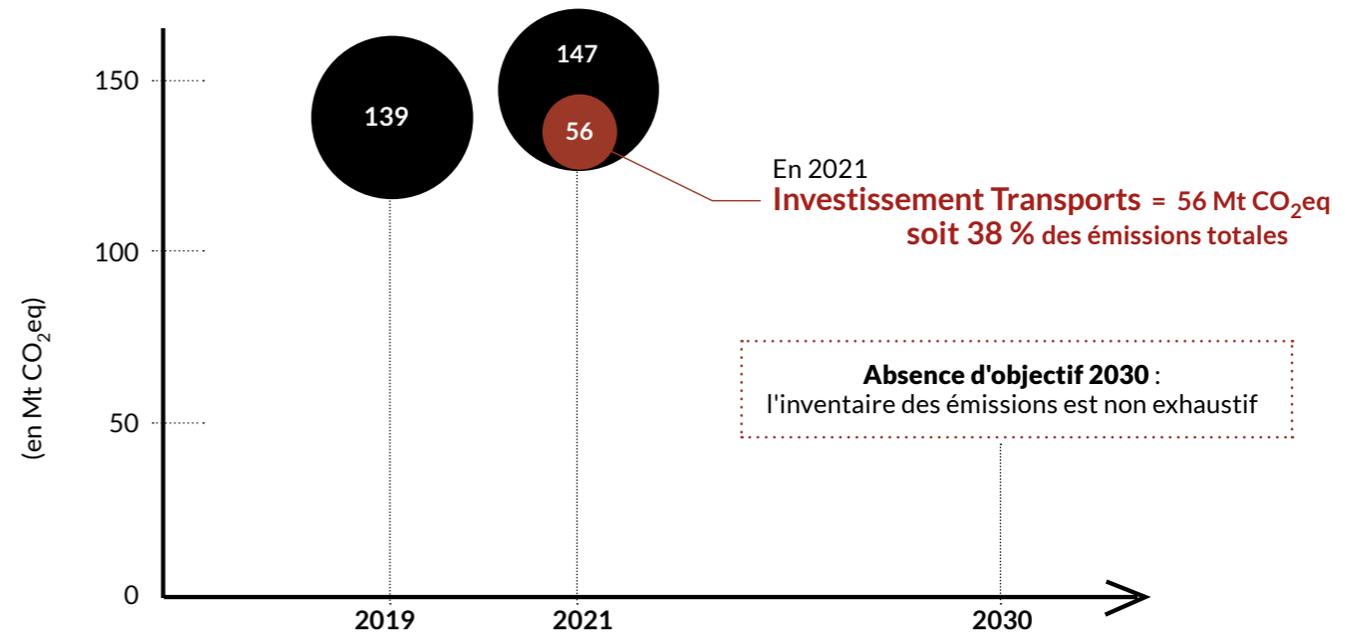
CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole est un des leaders des services bancaires et financiers, présent dans 47 pays. Il a réalisé en 2021 un résultat net de 5844 milliards d'euros et possède plus de 9 500 agences.

Le Crédit Agricole n'est pas aligné sur le court et le moyen terme avec l'objectif 1,5 °C. Le reporting du Crédit Agricole est moins précis que l'année dernière avec la disparition de l'évaluation du mix énergétique financé. Comme d'autres acteurs financiers, l'empreinte carbone du Crédit Agricole semble largement sous-estimée au regard de son impact réel sur le climat.



Émissions totales de GES (correspond uniquement aux GES communiquées par l'entreprise)



**1.A- Traçage des émissions des GES 7,5 / 15**  
Le Crédit Agricole rend compte des émissions de scope 3 liées à ses activités d'investissement et de financement. Ces émissions sont détaillées pour chaque secteur. Cependant, le rapport *Banques et climat, le désaccord de Paris*, publié en 2021 par Oxfam avec l'aide de Carbon4 Finance, estime l'empreinte carbone de la banque à un niveau significativement plus élevé que celui indiqué dans le DEU. Il est notable, par ailleurs, de relever que les émissions rapportées par le groupe restent en croissance entre 2019 et 2021. Enfin, la précision du reporting du Crédit Agricole recule par rapport à l'année dernière avec la disparition de l'évaluation du mix énergétique financé.

**1.B- Identifier les dangers et la nécessité d'agir contre le CC 0 / 15**  
Le Crédit Agricole présente les risques que le changement climatique fait peser sur les activités du groupe. En revanche, il ne précise pas les risques climatiques et humains que son activité génère sur les tiers et ne reconnaît pas formellement sa responsabilité dans le changement climatique. Le GIEC n'est mentionné qu'une seule fois et sans référence précise aux conclusions de ses travaux ou au rapport spécial SR15 publié en 2018, qui détaille avec précision les risques graves pesant sur les droits humains et l'environnement en cas de réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C.

**2.A- Objectifs généraux de lutte contre le CC 12,5 / 30**  
Dans le cadre de ses adhésions aux initiatives climat telles que la *Net-Zero Banking Alliance*, le Crédit Agricole indique s'engager à aligner ses portefeuilles sur des trajectoires visant la neutralité carbone globale d'ici à 2050 de manière à atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, ce qui constitue un progrès (p. 66). Toutefois, le groupe ne fait toujours pas état d'objectifs court et moyen terme alignés sur la trajectoire 1,5 °C dans son DEU publié en 2022. Or, il est nécessaire d'agir immédiatement afin de réduire les émissions mondiales de 7 % par an et de 50 % en 2030 pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Un tel manquement ne permet pas à l'entreprise d'obtenir la moyenne au sein de ce critère.

**2.B- Mesures concrètes de lutte contre le CC 12,5 / 30**  
Les mesures concrètes mises en place par le Crédit Agricole sont en progrès mais demeurent malgré tout insuffisantes. Par exemple, le doublement des investissements dans les ENR apparaît insuffisant dans la mesure où il faut tripler les dépenses relatives aux ENR à l'échelle mondiale d'ici à 2030 selon l'AIE (WEO 2022, p. 30). Le Crédit Agricole n'a pas mis non plus en place une politique exhaustive de non-prolifération et de réduction des fossiles, en particulier dans le gaz. Selon *Reclaim Finance*, le Crédit Agricole n'aurait pas respecté sa propre politique charbon en continuant les financements dans ce secteur. Plus généralement, malgré un dispositif attribuant une note de transition climatique aux clients, le Crédit Agricole n'exerce pas encore l'influence et la pression nécessaires pour inciter ces derniers à effectuer une transition compatible avec la trajectoire 1,5 °C, alors qu'un tel comportement est attendu de tous les acteurs financiers en matière climatique (p. 65).

**3- Conformité du plan de vigilance 2,5 / 10**  
Le plan de vigilance reste incomplet en matière climatique. Le Crédit Agricole n'est pas aligné sur le court et le moyen terme avec l'objectif 1,5 °C. La stratégie climat du groupe ne contient pas de politique d'exclusion en matière d'expansion de projets fossiles conventionnels, alors que le GIEC et l'AIE indiquent clairement que l'expansion continue de la production d'hydrocarbures est incompatible avec l'objectif 1,5 °C. Les émissions de scope 3 du groupe sont en croissance entre 2019 et 2021, et rien ne semble tendre vers leur réduction. Ce comportement met gravement en péril les objectifs de l'Accord de Paris.

**Note globale : 35 / 100**